

**INDEMNITÉS DE SUJETIONS SPÉCIALES DE REMPLACEMENT
AUX PERSONNELS ASSURANT DES REMPLACEMENTS DANS LE PREMIER DEGRÉ**
Décret N° 89-825 du 09.11.1989 mod. – Arrêté du 13.09.1991

NOM – Prénom :

Affectation :

École de rattachement :

Date du déplacement	Lieu et Objet du déplacement (remplacement, aide pédagogique, etc...)	Distance à partir de l'école de rattachement	Code Taux	Signature Directeur École (uniquement pour aide pédagogique)
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

Date :

Signature du T. M. :

Date :

Signature de l'I.E.N. :

Partie réservée à l'administration :

..... jours au taux

..... jours au taux

..... jours au taux

Programme 0140

Compte PCE 64141 (E5)

Pour la directrice académique et
par autorisation,
L'Attaché d'administration
de l'éducation nationale et de
l'enseignement supérieur,

Sébastien MERLE